



AVIS D'EXAMEN

Le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour l'ensemble du territoire national

l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'

EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

- Session 2026 -

Catégorie B - Femme / Homme

- L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le jeudi 29 janvier 2026 en Ille-et-Vilaine (35)

Conditions d'inscription	Période d'inscription
Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, <u>titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal</u>, comptant <u>au moins dix ans de services effectifs</u> en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont <u>cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>. Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, « ...les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel (...), au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emploi d'accueil fixées par le statut particulier ». L'article 21 de ce même décret fixe au 1^{er} janvier de l'année en cours comme étant la date à laquelle s'apprécient les conditions d'inscription sur une liste d'aptitude, par voie de promotion interne. Aussi, pour cette session 2026, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions requises susvisées au 1^{er} janvier 2027. Les candidats doivent également justifier être en position d'activité le jour de la date de clôture des inscriptions, fixée le <u>03 juillet 2025</u>.	L'inscription à cet examen professionnel se déroulera en <u>2 étapes</u> : <u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u> du 20 mai 2025 au 25 juin 2025 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine). Une préinscription en ligne à l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, session 2026, sera ouverte : - sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : www.cdg35.fr ; - par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr. La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat. <u>VALIDATION DE L'INSCRIPTION EN LIGNE :</u> du 20 mai 2025 au 03 juillet 2025 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine). <u>Attention</u> : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat. En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le <u>3 juillet 2025</u>, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps ou ultérieurement, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.